

2. HISTORIQUE ET MÉTHODES

L'enregistrement obligatoire du gros gibier a débuté, au Québec, en 1958. À cette époque, les chasseurs faisaient rapport de leur chasse à un agent de conservation de la faune, et certaines informations relatives à l'animal abattu (sexe, jeune ou adulte) étaient notées au dos du permis. Les données étaient compilées manuellement par chacun des agents. Devant la piètre qualité des données et le manque de précision relative à la localisation des animaux abattus, le Ministère a implanté, en 1971, le programme « Fiche du gros gibier ». Dans le cadre de ce programme, les données recueillies (localisation, âge, sexe, cause de mort, etc.) sur tous les animaux trouvés morts (par la chasse ou d'autres causes) sont compilées par ordinateur et conservées dans un fichier. Le quadrillage Universel Transverse Mercator (UTM) légèrement modifié est, depuis lors, utilisé sur une base provinciale, comme unité de pointage géographique. Le niveau de précision atteint $\pm 1 \text{ km}^2$ au sud du 50^e parallèle et $\pm 100 \text{ km}^2$ au nord. De plus, ce système de localisation permet d'interpréter les données quelle que soit l'unité administrative ou géographique. Les renseignements pertinents à la méthodologie de la collecte et de la saisie de l'information sont décrits dans Huot *et al.* (1973)¹ et dans Bouchard et Gauthier (1980)². En 1987, le système d'information sur la grande faune a été refondu de façon à permettre la saisie directe de l'information, sur ordinateur, dans les principaux points d'enregistrement. Cette modification donne une plus grande souplesse au système qui peut dorénavant être consulté et mis à jour par le personnel de la Société de la faune et des parcs du Québec tant en région qu'au bureau central. Un document normatif³ donne toute l'information nécessaire au personnel responsable de l'enregistrement.

Depuis 1972, la Société publie annuellement, sous le titre « Gros gibier au Québec -Exploitation par la chasse et mortalité par des causes diverses », un rapport présentant les données compilées par le Système d'Information sur la Grande Faune (SIGF). Le présent document fait partie de cette série de publications. Il est à noter que les données du SIGF concernant les années antérieures peuvent être

¹ HUOT, J., R. BOUCHARD et C. Gauthier. 1973. Gros gibier au Québec en 1972 (Exploitation par la chasse et mortalité par causes diverses). Québec, Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, rapport spécial no 2, 66 pp.

² BOUCHARD, R. et C. GAUTHIER. 1980. Description et bilan du programme « Fiche du Gros Gibier ». Québec, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction de la recherche faunique, 24 p. RRF 69.

³ GIGNAC, L. 1996. Enregistrement de la grande faune et du lynx du Canada. Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la faune et des habitats. Norme No.96 01.

réajustées d'année en année pour diverses raisons. Ces données peuvent donc différer d'un document à l'autre. Les données du mois d'août 2001 pour la récolte et les permis ont été utilisées pour la réalisation du présent document. La Direction des permis et de la tarification a fourni les renseignements sur les ventes de permis. Cependant pour les permis de chasse à l'original dans chacune des zones, il s'agit de données partielles du mois de juin 2001 car toutes les transactions avec les délégataires n'étaient pas encore complétées.

La récolte enregistrée d'originaux par les autochtones est comptabilisée dans les résultats totaux de la récolte par zone lorsque celle-ci n'est pas précisée dans le titre du tableau.

La réalisation de ce document a été rendue possible grâce à la collaboration de Mme Jacinthe Bouchard et de M. Jean Berthiaume qui assurent depuis plusieurs années la production des figures, ainsi que la révision du document.